

**REUNION DU 30 JUIN 2021**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 23 juin 2021

Date d'affichage : 23 juin 2021

Nombre de conseillers présents : 9

**Convocation : 23 juin 2021**

**L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à 19 heures et 4 minutes**

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en Mairie de Détrier à dix neuf heures et quatre minutes, sous la présidence de M. Alain Sibué,

**Etaient présents : Monsieur SIBUE Alain, Monsieur LAISNEY Benoit, Madame BROHAN Elodie, Monsieur BRUN Michel, Madame BRACHEUR-AUGAGNEUR Alexia, Monsieur FAVRE Laurent, Madame NAGEL Candice, Monsieur MARMORAT Sébastien, Monsieur AVOGADRO Antony,**

**Excusés : Monsieur PREVOST Christophe (Pouvoir donné à Alain SIBUE), Madame CHAPPELLET Isabelle (Pouvoir donné à Elodie BROHAN)**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Elodie Brohan

- Ajout ordre du jour : Le Maire informe les élus que depuis l'envoi de la convocation un nouvel ordre du jour est à débattre. Le maire demande aux élus, s'ils donnent leur accord à cet ajout. A l'unanimité, les élus se prononcent favorablement.
  - ❖ Achat de 3 parcelles de terrains zone naturelle

## **1 – ACHAT TERRAINS**

---

Le maire informe le conseil municipal qu'une habitante de La Rochette centenaire, souhaite vendre une de ses parcelles à la commune. Il s'agit de la parcelle A236 d'une contenance de 1225m<sup>2</sup>. Attenant à cette parcelle, il y a deux autres parcelles à vendre, la A237 pour 1120m<sup>2</sup> et la A238 pour 1015m<sup>2</sup>. Le ruisseau de la Pebula passe sur ces parcelles ce qui peut-être un atout pour la commune. Le maire informe qu'il souhaite que la commune reste dans sa dynamique de valorisation du terroir agricole.

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal un tarif de 0,35 centimes d'euros au mètre carré pour du terrain forestier et en friche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** avec 11 voix **POUR**, le prix d'achat pour ces terrains ainsi que l'achat de ceux-ci :

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## 2 – BAUX DE PECHE

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'achat du terrain de Claudette RUAT, l'association "la truite arc en ciel" est venue vers lui afin d'avoir l'autorisation de pêcher dans le Breda qui passe sur le terrain communal. Il s'agit d'un bail de un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, à partir du 1er juillet et à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** avec 11 voix **POUR**, le bail de pêche passé par la commune avec l'association "La Truite Arc en Ciel" :

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## 3 – DÉLIBÉRATION POUR LES DEVIS SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE

---

Monsieur le Maire informe qu'en début d'année une demande de subvention avait été déposée auprès du département (FDEC). L'arrêté de subvention est revenu positif, la commune sera subventionnée à hauteur de 40% du montant total.

Il est prévu de refaire les marquages au sol, les passages piétons, de mettre des panneaux indiquant les lieux tels que la mairie, la salle polyvalente, l'église, le cimetière, les services techniques, les noms des rues, des lieux dits, avec l'intégration du nouveau logo sur ceux-ci.

La commune a démarché 3 entreprises :

- Axialis : 10 794.30€ HT
- Proximark : signalisation horizontale : 3064.80€ HT et verticale : 5905€ HT. Soit un total de 8969.80€ HT
- Signature : cette entreprise utilise une autre peinture que les 2 autres prestataires. Signalisation horizontale : 9148.69€ HT et verticale : 6946.77€ HT, mais il n'y a pas d'intégration du logo sur les panneaux par cette entreprise. Soit un total de 16 095.46€ HT.
- 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CHOISI à l'unanimité** l'entreprise Proximark pour un devis total de 8969.80€ HT.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## 4 – DÉLIBÉRATION EPFL POUR CESSION TERRAIN SOCQUET

---

Monsieur le Maire explique qu'il reste à ce jour 29 737.32€ à payer pour l'acquisition définitive du terrain de Monsieur Socquet. Cette somme sera versée au moment de la signature chez le notaire avec l'acte notarié. L'acte sera signé auprès de Maître Stéphanie LELONG, notaire à Pontcharra..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour la cession du terrain

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## 5 – DELIBERATION CHEQUE ASSOCIATION

---

Madame Elodie BROHAN, 2ème adjointe explique que la commission associative s'est réunie pour mettre au point les chèques association. Septembre arrivant très vite, il a été défini un règlement pour l'utilisation de ces chèques. Il s'agit à la fois de soutenir les familles de la commune, mais aussi le tissu associatif local.

Ces chèques sont accordés uniquement aux résidents permanents, à hauteur de 30€ par enfant, compris entre 0 et 17ans révolus. Ils sont valables pour les associations culturelles et/ou sportives et de préférence dans le secteur valgelon la rochette, mais ce n'est pas restrictif, si l'activité n'est pas présente sur ce secteur.

Un seul chèque par enfant sera remis.

Les familles devront faire la demande par mail à l'adresse suivante : **comunication.detrier@gmail.com** accompagnée d'un justificatif de domicile. L'association choisit, devra déduire les 30€ de la cotisation annuelle et facturera ces 30€ à la mairie, qui fera alors un mandat. L'association devra fournir un RIB avec la facture.

Les administrés seront informés par mail via "alerte info", par le biais du site internet et des panneaux d'affichage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE à l'unanimité** les chèques association et autorise la mairie à réaliser les mandats de régularisation.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## **6 – DÉLIBÉRATION PERMANENTE POUR L'EMBAUCHE DE CDD**

---

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal ;

### **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## **7 – DÉCISION MODIFICATIVE POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**

---

Les employés communaux travaillent actuellement avec leur véhicule personnel pour la commune. Il a donc été décidé de réaliser l'achat d'un véhicule utilitaire. C'est une opération d'investissement, qui n'avait pas été prévue lors de la préparation du budget 2021.

Le maire propose donc de :

- enlever 10 000€ au compte 231 opération 64 (voiries chemins communaux)

- ajouter 10 000€ au compte 2182 opération 74 (achat véhicule utilitaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire** à réaliser sa décision modificative

Oppositions	
Abstentions	
Pour	11

## 8 – DÉCISION MODIFICATIVE DISSOLUTION DU SABRE

---

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la trésorerie demande une régularisation de la dissolution du sabre. Il s'agit d'une écriture comptable pour laquelle une décision modificative s'impose, faute de créance sur le compte 1068.

Le Maire propose donc de :

- enlever 4510€ au compte 231 opération 34 (voiries et chemins communaux)
- ajouter 4510€ au compte 1068 section investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **AUTORISE Monsieur le Maire** à réaliser sa décision modificative.

Oppositions	1 Antony Avogadro
Abstentions	1 Laurent Favre
Pour	9

## 12 – DIVERS

---

- ❖ Une ébauche d'arrêté de circulation pour véhicules à moteur sur Montrallant a été proposée par AGATE aux communes concernées, c'est à l'étude
- ❖ Antony AVOGADRO, membre du syndicat du personnel, explique qu'il a été décidé que la secrétaire de la commune de la Croix de la Rochette allait être mise à disposition à raison de 10h semaine au syndicat du personnel, par conséquent elle voit son temps de travail augmenté. Le déneigement sera assuré exclusivement par le syndicat du personnel.
- ❖ Le 5 juin 2021 a eu lieu la réunion de métropole Savoie ayant pour sujet la mobilité.
- ❖ Les plans d'implantation des PAVOM ont été reçus en mairie, ils seront installés à super u, au lac, aux 2 lotissements, au lavoir du bas. Cependant, pour le village du haut du fait de la trop forte densité de réseaux enterrés, le projet est remis en question et de nouveau à l'étude. Une réunion publique sera proposée en septembre avec les administrés afin de présenter le projet et d'avoir leurs retours et besoins.
- ❖ La réunion se termine à 20h51

Le Maire Alain Sibué

